

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

JH/CD  
OBJET

**Convention de  
délégation de gestion  
de l'organisation du  
salon des Vins et de la  
Gastronomie à partir de  
2024**

N° D\_14\_2024 (Carrefour de la Réussite)

L'an deux mil vingt-quatre, le 29 janvier à 19 heures 00, les membres composant le Conseil Municipal de Montereau se sont réunis en Mairie de Montereau sur la convocation en date du 22 janvier deux mil vingt-quatre et sous la présidence de Monsieur James CHERON, Maire.

Présents : M. CHERON, Maire, M. DERVILLEZ, Mme BOURGEAIS EL ABIDI, Mme CHOISY, M. REGUIG, Mme CORNEILLAN, M. STUTZ, Mme MAIROT, Mme IVAKHOFF, M. BELEK, Mme CAMACHO, M. ESPARRAGA, Adjoint au Maire, M. DOURET, Mme GAGÉ, Mme IN, Mme LACHEMI, M. LEMOINE, M. MALONGA, Mme MEUNIER, M. MONIER, Mme SAINTE ROSE, M. POUVESLE, M. ALBOUY, M. ANKAOUA, Mme DA FONSECA, M. DEYDIER, M. JEGO, Conseillers Municipaux.

Absents représentés : M. ASFAUX représenté par M. DERVILLEZ, Mme ADANUR représentée par M. BELEK, M. FELLAH représenté par M. LEMOINE, M. MEBARKI représenté par Mme BOURGEAIS EL ABIDI, Mme SONI MAZOUZI représentée par Mme CAMACHO, Mme PINTO JANEIRO représentée par M. JÉGO, Mme ZAIDI représentée par M. DEYDIER, M. LOMBARD représenté par M. CHERON

Secrétaire de séance : Mme IVAKHOFF

~~~~~

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de commerce et notamment ses articles L. 225-1 et suivants relatifs aux sociétés anonymes,
- Vu les statuts de la Société publique locale « Montereau, Porte de Paris »
- Vu l'avis favorable de la 1<sup>ère</sup> Commission municipale en date du 22 janvier 2024
- Vu l'avis favorable de la 2<sup>ème</sup> Commission municipale en date du 23 janvier 2024

Par courrier en date du 12 juillet 2023, l'association « CAP MONTEREAU » qui organise chaque année le traditionnel « Salon des vins et de la gastronomie » a sollicité la Municipalité pour que la ville poursuive l'organisation et l'animation de cet évènement.

La Commune de Montereau est désormais en charge de l'organisation du Salon des vins et de la gastronomie afin de poursuivre l'animation de cet évènement majeur et marquant pour le territoire.

La « SPL MONTEREAU, PORTE DE PARIS » a notamment pour objet de renforcer l'attractivité par l'organisation d'animations ponctuelles, manifestations et événements touristiques et culturels. La SPL exploite notamment le Majestic et la Maison du Terroir pour le compte de la ville de Montereau-Fault-Yonne.

Par voie de convention, la Commune de Montereau-Fault-Yonne propose de déléguer à la SPL « MONTEREAU, PORTE DE PARIS » l'organisation et l'animation du Salon des vins et de la gastronomie pour son compte.

.../...

DATE  
D'AFFICHAGE

02 février 2024

NOMBRE DE  
CONSEILLERS :

en exercice

présents

votants

*En application de l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. James CHERON, Maire, Mme Marie-José CHOISY, M. Christophe ESPARRAGA, Adjoint au Maire, M. Maxime LEMOINE, M. Giovanni MONIER, Conseillers Municipaux, ne prennent pas part au vote.*

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à la MAJORITE (7 contre : M. ALBOUY – M. ANKAOUA – Mme DA FONSECA – M. DEYDIER – M. JEGO – Mme PINTO JANEIRO représentée par M. JEGO – Mme ZAIDI représentée par M. DEYDIER)**

Article 1 : d'approuver la conclusion d'une convention de délégation de gestion du Salon des vins et de la gastronomie.

Article 2 : d'approuver les termes de la convention de délégation de gestion susmentionnée

Article 3 : d'autoriser M. Sofiane REGUIG, Adjoint au Maire, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer la convention suscitée ainsi que tous documents nécessaires.

Pour, extrait conforme,  
Le Maire,  
  
James CHÉRON

